

# Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 2 – 2012 (FÉVRIER 2012)

## Sommaire

### 2 L'éditorial de Daniel

Juret

### 3 Santé au travail :

Force Ouvrière dénonce une politique à effets dramatiques différés

### 3 Economie sociale ou « antisociale » ?

### 4 AG de la FNEC

### 5 AG des Territoriaux

### 6 AG de la Santé Privée

### 7 AG de l'EDF

### 7 Retraités

### 8 Enseignement : Contre les suppressions de postes

### 9 UIAFP : Non au jour de carence dans la Fonction Publique !

### 9 Déclaration de FO à la CRSA

### 10 Nouvelles implantations

### 10 résultats d'élections professionnelles

### 11 Informations juridiques

### 12 Infos diverses

ENCART : Tract de l'UD : « 3ème plan de rigueur ? Non !... »

# Grèce

## grève générale

## et manifestations monstres

## contre les plans

## de la TROIKA





# L'éditorial

de Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

## Contre les « diktats » de la Troïka, l'exaspération monte !

des rythmes divers, s'ordonne autour des mêmes exigences.

Contre réformes du « marché du travail », réduction des salaires et des retraites, démantèlement des systèmes de Sécurité Sociale et des services publics, l'offensive de la troïka pour faire payer la crise du système aux travailleurs, est d'une ampleur inégalée et la dictature de la dette est en train d'évoluer vers la dictature tout court !

C'est un fait, cette même politique économique et sociale est mise en œuvre avec le même zèle dans chaque pays, au nom « de la crise » et du « nécessaire désendettement » !

Il faut d'ailleurs être lucide, si les annonces en matière de « TVA sociale », « d'accords compétitivité-emploi » sont l'expression de cette orientation, au nom de la réduction du coût du travail, toutes les décisions prises au niveau de la Sécurité Sociale, comme par les collectivités territoriales sur la ligne du désendettement sont marquées du même sceau.

Et que dire de la déclaration commune CFDT – CGT – FSU – SOLIDAIRES – UNSA du 9 Février 2012, pour qui « le projet de traité (...) qui sera à l'ordre du jour du sommet européen

de Mars 2012 (...) ne résoudrait pas la crise de la dette souveraine » !

Dans cette situation, face à cette politique de généralisation de l'austérité, inéluctable conséquence de l'orientation du désendettement, nous resterons à notre place en réaffirmant notre revendication de son abandon.

Oui nous revendiquons de rompre avec la politique de rigueur, parce que la croissance est indispensable à la lutte contre le chômage et à notre Sécurité Sociale.

Oui nous revendiquons l'augmentation des salaires et des pensions, dans le privé comme dans le public, parce que nous refusons la spirale de la régression sociale.

Oui nous revendiquons parce que nous refusons les « diktats » !

La résistance qui s'est exprimée ces derniers jours indique la voie à suivre.

Oui, nous sommes Libres, Indépendants, Déterminés !

Angers, le 14 février 2012

(1) Selon « Le Figaro » du 7/02/2012, « Troïka » « ... désignait le tribunal administratif de trois fonctionnaires chargés d'envoyer les russes au Goulag sous Staline... »

En moins de deux semaines, la résistance de la classe ouvrière aux plans assassins de la troïka<sup>(1)</sup> (FMI – Banque Centrale Européenne – Union Européenne) est montée d'un cran !

Grève générale en Belgique le 30 Janvier, 300 000 manifestants à Lisbonne le 11 Février, 100 000 devant le Parlement à Athènes, le 12 Février, pendant que les députés socialistes et conservateurs, aux ordres, validaient les dernières exigences des banques et de leurs institutions !

Ainsi, en Grèce, après les licenciements, les privatisations, la hausse des prix et taxes ainsi que la réduction des salaires, les dernières exigences conduisent à une baisse de 22 % du salaire minimum et de 32 % pour les moins de 25 ans, de 15 % des retraites, tout en annonçant de nouveaux ajustements en juin et en septembre 2012 !

Cette programmation de la misère, mise en œuvre dans chaque pays à

LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale  
C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)  
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication :  
Daniel JURET

Connectez-vous  
au site de l'UD  
<http://www.fo49.fr>



# Informations générales

Communiqué confédéral du mardi 31 janvier 2012

## Santé au travail : Force Ouvrière dénonce une politique à effets dramatiques différés

**A** l'occasion de la publication des décrets du 30 janvier 2012 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail, FO réaffirme que la réforme aujourd'hui entrée en vigueur met en péril l'avenir de la prévention des risques professionnels dans son ensemble.

En cette période d'explosion du mal être au travail, d'allongement de la vie professionnelle, de multiplication des pathologies «à effets différés» et dans un contexte de crise économique, il est aberrant de mettre toujours plus d'obstacles entre le salarié et son médecin du travail.

FO dénonce une réforme qui ne répond aucunement à la question initialement posée : comment résout-on le problème de la pénurie des médecins du travail ?

FO dénonce la possibilité, pour la majo-

rité des entreprises, de déroger à la périodicité des visites médicales de 24 mois lorsque sont mis en place des entretiens infirmiers et des actions pluridisciplinaires annuelles. Remplacer les médecins du travail peu nombreux par des infirmiers, eux-mêmes en nombre insuffisant, ne permettra pas la mise en place d'une politique dynamique de lutte contre les risques professionnels.

FO dénonce une multiplication d'acteurs au sein des services de santé au travail, dont la protection et l'indépendance vis-à-vis des employeurs ne sont prévues par aucun texte. Dès lors, comment contraindre une entreprise à modifier une organisation du travail pathogène et génératrice de risques ?

FO dénonce l'allongement des durées d'absence déclenchant automatiquement une visite de reprise. La durée

d'absence nécessaire passant de 8 jours à 30 jours en cas d'accident du travail, et de 21 jours à 30 jours en cas de maladie. L'objectif de cette mesure n'est pas à démontrer: espacer, différer, supprimer les visites médicales pour donner **l'illusion d'un système fluide...** FO dira inefficace et dangereux.

FO dénonce donc une réforme nocive pour les salariés qui, non seulement ne règle pas les dysfonctionnements jusqu'ici constatés mais en ajoute d'autres. Avec toujours ce même constat : les salariés les plus exposés aux risques, évoluant dans des environnements professionnels agressifs et souvent sujets à des conditions de travail dégradées continueront de payer, au prix fort et en moindre espérance de vie, des réformes «low cost» et pensées à bas coûts.

## « Économie sociale » ... ou antisociale ?

**U**n article des *Echos* paru le 8 février dernier, qui relate une étude de l'Insee (disponible ici : [http://insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1390](http://insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1390)) relève que les employeurs de « l'économie sociale » ont une curieuse conception du terme « social ».

En effet, les salariés de ce secteur « gagnent 16 % de moins que leurs homologues du privé en équivalent temps plein, et 7 % que ceux du public. » y lit-on.

Et une mention particulière doit être faite aux « associations loi de 1901 », donc « à but non lucratif », particulièrement présentes dans ce secteur. Leurs salariés y ont des salaires, en moyenne, plus faibles de 22 % que ceux du privés.

C'est justement dans ce secteur de « l'économie sociale » que les employeurs sont les plus acharnés à remettre en cause les droits collectifs.

Deux des principales conventions collectives y sont directement attaquées : la CCNT 51 a été dénoncée, et les employeurs ont, pour le moins, des velléités de dénonciation de la CCNT 66.

Parce qu'elles sont « trop coûteuses »... sans doute ?

## Les Echos

ECONOMIE ET POLITIQUE 08/02/2012

### Les associations conjuguent rémunérations modérées et faibles écarts salariaux

**Avec 2,3 millions de salariés, l'économie sociale se caractérise par des revenus moyens assez faibles mais mieux répartis entre tout le personnel.**

Alors que les écarts de salaires n'ont jamais été aussi élevés dans le secteur privé, une étude de l'Insee met en lumière la modération dont fait preuve l'économie sociale. Ce secteur, qui regroupe à la fois les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, est loin d'être négligeable sur le plan quantitatif puisqu'il regroupe 10 % des salariés, soit 2,3 millions de personnes. En moyenne, ces salariés gagnent 16 % de moins que leurs homologues du privé en équivalent temps plein, et 7 % que ceux du public.

Une différence qui est surtout vraie pour les associations (1,8 millions de salariés) dont l'emploi est majoritairement féminin (69 %), avec très peu de cadres et implanté dans des secteurs à faible rémunération (action sociale, animation culturelle...). Le salaire brut moyen annuel dans les associations s'élève à 26.320 euros, alors qu'il est de 33.710 dans le privé [soit -22 %]...

# L'action syndicale

Enseignement, culture, formation professionnelle

## Succès de l'assemblée générale départementale de la FNEC-FP FO



L'assemblée générale de la section du Maine et Loire de la *Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle* (FNEC-FP FO), réunie le 27 janvier dernier, aura été un vrai succès sur tous les plans. D'abord par l'affluence puisque près d'une centaine de camarades étaient là, venus de tous les syndicats de la fédération : le SPASEEN avec 5 personnels administratifs, 38 enseignants des écoles (SNUDI), 8 PLP (SNETAA), 5 agents des affaires culturelles (château d'Angers - SDAC), 5 enseignants et agents de l'université (SNPRESS), 3 agents du syndicat de l'AFPA, 28 enseignants de lycées et collèges (SN-FO-LC), et 3 camarades du syndicat du centre équestre de Saumur.

La tribune était constituée d'Hubert Raguin, secrétaire général de la FNEC-FP, Daniel Juret, secrétaire général de l'UD FO 49, Didier Brémaud, secrétaire départemental de la FNEC-FP, de Yan Courio, secrétaire national du syndicat de l'AFPA, Olivier Rosier, secrétaire académique du SNETAA-FO, et Frédéric Bocquel, secrétaire départemental du SN-FO-LC.

Étaient présents également dans l'AG : Francine Bruzac, secrétaire départementale du SPASEEN, Jean-François Gourdon, secrétaire du syndicat du centre équestre de Saumur, Magali Lardeux, secrétaire départementale du SNUDI, Zohra Garreau, secrétaire départementale du SDAC, Yves Amice, délégué syndical du syndicat de l'AFPA à l'AFPA de Cholet, et Yannick Mauboussin, secrétaire départemental du SNPRESS.

Après une brève présentation de la tribune et de l'AG, Didier Brémaud a introduit la réunion, puis Hubert Raguin a pris la parole.

Après avoir salué un 1er succès revendicatif remporté par nos camarades du centre équestre de Saumur qui avaient déposé un

préavis de grève pour ce 27 janvier, Hubert Raguin est revenu sur la situation générale marquée notamment par la tenue du sommet social du 18 janvier auquel les confédérations avaient été invitées par le président Sarkozy. L'un des enjeux de ce sommet était clairement d'obtenir une avancée décisive vers un consensus associant les confédérations à la destruction de la Sécurité sociale via sa fiscalisation, par une augmentation de la TVA ou de la CSG se substituant aux cotisations patronales. Même si, à l'évidence, la marche au consensus est engagée, il faut bien constater que le consensus n'est pas encore réalisé, et, qu'en particulier, la confédération a su à nouveau préserver son indépendance ce 18 janvier. Hubert Raguin devait également souligner que, sollicitée par les uns et les autres, la FNEC FP ne refusait aucune rencontre, mais qu'elle conserverait son indépendance vis-à-vis de tous les candidats à la présidentielle, sachant que les principaux d'entre eux ont bien l'intention, à droite comme à gauche, de chercher à associer les syndicats à la mise en œuvre de leur politique une fois élus.

Daniel Juret précisait, pour sa part, que le gouvernement recherchait aussi dans ce sommet le consensus sur la question de la modulation du temps de travail, pierre angulaire d'une offensive radicale contre l'ensemble de l'édifice du droit du travail, menaçant notamment de renverser complètement la pyramide des priorités dans la conclusion des accords, un accord d'entreprise désavantageux risquant de s'imposer désormais sur la loi ou un accord de branche. Au-delà même du sommet social, c'est aussi tout l'enjeu des semaines qui viennent.

Au cours du débat qui a suivi, sont intervenus Francine Bruzac qui a montré les ravages de la RGPP chez les administratifs, Yan Courio qui est revenu sur la privatisation en

cours de l'AFPA, et Olivier Rosier qui a montré comment le SNETAA défendant les PLP, défendait en même temps l'enseignement professionnel public menacé de disparition, ce qui conduit à de nouveaux syndiqués au SNETAA ces dernières semaines.

Magali Lardeux a expliqué comment l'action du SNUDI a été déterminante dans la réalisation de l'unité syndicale dans la grève du 15 décembre pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation des enseignants. Elle est revenue aussi sur l'engagement de son syndicat dans la bataille contre les fermetures de classes qui a commencé avec l'annonce des 42 suppressions de postes dans les écoles du Maine et Loire. Frédéric Bocquel a brossé le tableau de la situation dans les collèges et les lycées alors que les chefs d'établissements reçoivent leur dotation horaire qui va se traduire par de nouvelles coupes sombres dans les enseignements et dans les postes, par des suppressions de classes et de disciplines. Enfin Yannick Mauboussin nous a expliqué comment FO avait bataillé à l'université pour préserver l'indépendance du syndicat basé sur les revendications, notamment dans le cadre de l'élection du futur président de l'université. Comment faire demain, pour aller chercher les revendications chez un patron pour lequel le syndicat aurait appelé à voter, ce qui va être le cas pour la FSU ?

A l'issue des débats, les participants à l'AG se sont retrouvés d'abord autour de l'apéritif offert par la FNEC FP 49, puis pour 80 d'entre eux autour du repas fraternel servi sur place dans une ambiance fraternelle.

L'après-midi les syndicats ont tenu leurs AG de reprise des cartes 2012. Toutes les salles du sous-sol de la bourse, et même une salle dans les locaux de l'UD, étaient occupées vendredi après-midi 27 janvier par les syndicats de la FNEC FP 49 !



La tribune : de gauche à droite : Xavier Redon, Patrice Bouyer, Daniel Juret, Isabelle Ravon

## Services publics

# Assemblée Générale du syndicat des territoriaux d'Angers-Loire-Métropole et de la Ville d'Angers

**P**rès de 55 adhérents et militants du syndicat des communaux Agglo-Ville se sont réunis en Assemblée Générale le 19 janvier dernier, sous la présidence de Xavier Redon, secrétaire adjoint du syndicat et secrétaire de la section Angers-Loire-Métropole (Agglo).

**Daniel Juret, secrétaire général de l'UD** participait à cette assemblée.

Patrice Bouyer, secrétaire du syndicat, a longuement évoqué l'activité du syndicat au cours de l'année passée.

« *Le gel du point d'indice pour la troisième année consécutive est le résultat direct de l'accord sur la "rénovation du dialogue social" (accord dit de Bercy) que seules les confédérations FO et CFTC ont refusé de signer, et qui prévoit des négociations salariales triennales* » insiste Patrice Bouyer. Et il poursuit en insistant sur la place particulière que FO occupe : « *FO refuse de s'associer au "consensus" dans lequel se retrouvent les organisations syndicales de l'inter-syndicale permanente –les mêmes qui ont signé les accords de Bercy- et qui consiste à reconnaître comme "nécessaires" la "réduction des déficits publics" et le "paiement de la dette."* »

« *Non, la dette, la crise, ne sont pas celles des salariés* » affirme P. Bouyer. « *Ils n'ont pas à la payer. Le fait que FO continue, fermement, de revendiquer son indépendance, de ne mettre en avant que la défense des salariés, interdit la réalisation du consensus,* » a-t-il poursuivi.

Il est revenu ensuite sur la traduction concrète de la RGPP et des mesures de rigueur **pour les salariés de l'Agglo et de la Ville** : blocage des déroulement de carrière, mutualisations, fusions, restructurations de services au nom de « **l'optimisation** », comprenez la réduction des coûts.

Patrice Bouyer insiste : la dernière **augmentation des salaires, par le biais de l'augmentation du régime indemnitaire (primes) date de 2010.** « *Nous n'avons rien eu en 2011, et nos employeurs ne prévoient rien pour 2012. Deux années totalement blanches à la Ville, à l'Agglo et au CCAS ! Voilà comment s'incarnent la RGPP et la réduction des déficits pour nous* » a-t-il déclaré.

Il est revenu ensuite sur les revendications mises en avant par le syndicat :

**Au plan local, l'ouverture immédiate de négociations sur :**

- les espaces de carrière (qualification des postes),
- l'augmentation du régime indemnitaire, avec échéancier,
- l'augmentation de toutes les primes,
- la résorption de l'emploi précaire par la titularisation des agents sous statut,
- la fin de l'écrêtement des heures supplémentaires,

et afin de réduire les inégalités :

- la mise en place de la complémentaire santé et prévoyance avec un haut niveau

de prise en charge : 50 % (employeurs-salariés) et un haut niveau de prestations,

- l'annulation de la mise en place du « jour de carence » dans la Fonction Publique, pour affirmer notre opposition à ce dispositif, et de tout faire pour neutraliser l'impact sur les agents.

Au plan national :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 5 % au titre de 2010/2011,
- l'augmentation de 44 points d'indice, soit 200 € par mois au titre des pertes du pouvoir d'achat,
- le retour à une retraite à taux plein à 60 ans avec le calcul des annuités à 37,5,
- le retour à la Sécurité Sociale de 1945.

Patrice Bouyer invite tous ses camarades à **tout mettre en œuvre pour gagner sur les revendications.**

Il s'est enfin félicité du fait que, après avoir connu une très forte progression en 2010 consécutivement à la bataille engagée sur les retraites, le syndicat ait stabilisé ses effectifs en 2011.

La discussion qui a suivi l'intervention du secrétaire du syndicat a permis de faire le tour sur tous les problèmes que connaissent les agents des différents secteurs.

De l'avis de tous, la discussion a été particulièrement intéressante et a permis de bien préparer l'activité du syndicat pour l'année qui vient.



Une partie de la salle

## Santé Privée

## Assemblée générale du syndicat du Maine et Loire



À la tribune, de gauche à droite : Catherine Rochard, Christian Noguera, Brigitte Molines, Jean-Jacques Péaud, Martine Courant.

L'Assemblée Générale s'est réunie sous la présidence de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Nationale des syndicats FO de la santé privée. Étaient également présents à cette assemblée Brigitte Molines, secrétaire du groupement départemental services de santé FO, Jean Jacques Péaud, secrétaire régional services de santé FO et Jean Jacques Nicolai au nom du bureau de l'Union Départementale.

L'assemblée a réuni une quarantaine de participants en provenance de la plupart des sections syndicales du syndicat.

Christian NOGUERA a présenté le rapport moral et d'activité.

Il est notamment revenu sur la situation générale « *Au nom d'une dette qui n'est pas celle des travailleurs, le gouvernement met en œuvre des mesures d'austérité, dictées par les institutions européennes (Banque Centrale et Union européenne) et internationales (Fonds Monétaire International). La pression exercée par les agences de notation véritables chiens de garde du capital financier a pour objectif la destruction*

*des principales conquêtes ouvrières. .. Il dénonce les différentes mesures prises par le gouvernement ainsi que celles qui sont annoncées : entre autre, la TVA « sociale » dont l'objectif est notamment d'amplifier la remise en cause du financement de la sécurité sociale sur la base des cotisations ce que nous*

*appelons le salaire différé... ».* Il poursuit en revenant sur la situation des principales conventions collectives du secteur : « *s'agissant de la convention collective du 31 octobre 1951, le regroupement autour de l'orientation développée par FO a permis à cette étape, d'empêcher toute signature syndicale au bas du projet patronal de révision. Nous rentrons maintenant dans une phase cruciale où la préservation des garanties conventionnelles va se jouer d'ici le 1er décembre 2012. L'heure est donc à la préparation du rapport de force sur des bases claires en évitant les journées de dislocation et la confusion sur les mots d'ordre.* » a-t-il déclaré.

S'agissant du secteur commercial (cliniques

privées), C. Noguera indique que la situation est bloquée au plan national. Par ailleurs, dans les établissements du département où nous sommes implantés la négociation collective ne permet pas pour l'heure de faire avancer de façon significative les revendications. En conséquence il considère « *qu'il est urgent de développer l'implantation syndicale là où nous sommes déjà présents mais également sur d'autres sites, c'est le meilleur moyen d'œuvrer à la préparation de l'indispensable rapport de force.* »

Dans un second temps, le rapporteur présente le bilan d'activité du syndicat, il indique que les effectifs sont légèrement en hausse, si l'on tient compte de l'addition des différentes structures qui ont constitué début 2011 le syndicat de la santé privée du Maine-et-Loire.

De nouvelles sections ont été constituées en 2011 (polyclinique du parc de Cholet, maison de retraite logis des jardins à Angers. En ce début d'année 2012, de nouvelles sections sont en voie de constitution dans des maisons de retraite de la Mutualité française Anjou Mayenne (l'orée du parc) ainsi qu'à la maison de retraite de Champigné...

Un conseil syndical de 11 membres est élu à l'unanimité, dont le bureau est constitué comme suit :

Secrétaire Christian Noguera,

Secrétaires Adjointes : Françoise Rochette, Claudine Rochard, Colette Ballais.

Trésorière : Martine Courant,

Trésorière Adjointe : Josiane Gaurion



## Les camarades de l'EDF on réuni leur assemblée générale



L'AG a été l'occasion d'échanger sur la situation générale avec le secrétaire de l'UD. Et d'échanger sur la situation de nos entreprises et des réformes de structure en cours qui, une nouvelle fois en 5 ans, vont modifier les contours des entreprises du distributeur ERDF/GRDF.

Autrefois regroupées au sein d'une grande région Grand Ouest (regroupant Bretagne,

Pays de Loire, Poitou-Charentes), celles-ci vont être dissociées en autant de structures régionales, correspondant aux régions administratives d'ici 2013.

Conséquence : autant de Comités d'Etablissements vont être créés, dissociant le Comité d'Etablissement « Grand Ouest ».

La discussion a donc porté sur les responsabilités particulières de l'organisation syndicale, à la suite de cette réorganisation et des élections qui vont suivre, notamment au regard de la loi du 20 août 2008 sur la « représentativité », pour maintenir la représentativité dans certains secteurs, ou la conquérir dans d'autres, comme dans le réseau de la distribution « Grand Ouest ». A

ce titre la discussion a porté sur la difficulté que rencontre l'organisation syndicale à mettre en avant les revendications des salariés, en ce qui concerne notamment les négociations sur le temps de travail dans la mesure où cette discussion s'organise par région et que FO n'est pas, dans le grand Ouest, à la table des négociations. Nous avons conclu qu'organiser la résistance des salariés sur des revendications claires était la seule orientation possible pour renforcer l'organisation syndicale et gagner notre représentativité.

L'AG a aussi réaffirmé son attachement au fédéralisme. L'existence de syndicats départementaux rattachés aux UD, qui matérialise la solidarité interprofessionnelle, et tourne le dos au corporatisme, est un des fondements de notre confédération. L'AG s'est déclarée, à ce titre, opposée aux projets de modifications statutaires qui contreviendraient à ce principe.

*Serge Bernard, secrétaire du syndicat*

### Et aussi...

Par manque de place (ou du fait que les camarades ne nous ont pas transmis leurs comptes-rendus...), nous n'avons pu rendre compte des assemblées

générales du Syndicat Départementale de l'Action Sociale, du syndicat des Organismes Sociaux, de FO-COM...

Que nos camarades se rassu-

rent : Les prochains numéros du Combat Social FO 49 reviendront sur leurs AG et sur les combats menés dans leurs secteurs.

### Retraités

## Les retraités ne souffrent pas que du froid, mais aussi de leur pouvoir d'achat.

Les retraités subissent de plein fouet une forte dégradation de leur pouvoir d'achat. Chacun peut le constater par l'augmentation générale du coût de la vie (dépenses de loyer, alimentation, chauffage (fuel, gaz, électricité), transports, essence, dépenses de santé, taxes, mutuelles, assurances, etc ...).

Ils s'inquiètent et dénoncent les projets qui visent à s'attaquer au financement de la Sécurité Sociale (retraite, assurance maladie, allocations familiales) au prétexte d'une réduction du coût du travail.

Pour l'UDR CGT FO, les cotisations font partie du salaire et sont la contrepartie du travail effectué. C'est à ce titre qu'elles justifient l'ouverture du droit à une pension de

retraite. En ce sens, elles sont la propriété des salariés et n'ont pas à être transférées sur l'impôt, la TVA ou la CSG, ce qui organiserait un transfert massif de revenus au profit des entreprises, au détriment des salariés actifs comme retraités.

Le plan « antidéficit » et le récent sommet social ne sont pas de nature à rassurer les retraités. Un énième plan de rigueur ne pourrait qu'impacter lourdement le pouvoir d'achat des retraités.

L'augmentation des retraites et pensions ne sera connue qu'en mars 2012. Celle-ci pourrait faire l'objet d'une revalorisation de 2% au 1er avril 2012 correspondant à l'hypothèse d'inflation retenue pour 2012 par le PLFSS + 1,7% , majorée de l'écart d'inflation entre la

prévision actuelle pour l'année 2011 + 2,1% et la prévision retenue pour le calcul de l'augmentation en mars 2011 + 1,8% = 0,3%.

Pour l'UDR, c'est insuffisant, et nous revendiquons une augmentation réelle et significative afin d'améliorer notre pouvoir d'achat et relancer la nécessaire croissance économique.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale de l'UDR se tiendra le 6 mars 2012 à 14h30 rue Fulton à Angers.

*Bernard Yvin,  
secrétaire de l'UDR-FO 49*

*Le 7/02/2012*

Assistantes maternelles

## 24 Janvier : réunion autour du SYNAM-SPE-FO (Syndicat des Assistant(e)s Maternel(le)s)

Le Mardi 24 Janvier 2012, nous avons organisé une réunion pour les assistantes maternelles (salariées de particuliers employeurs).

**Le but était d'échanger avec elles des problèmes qu'elles rencontraient dans l'exercice de leur métier.**

Il y a dans le Maine-et-Loire près de 7 500 assistantes maternelles.

Nous organisons des réunions pour ces salariées depuis l'automne 2010.

Rappelons au passage que pour les élections à la Commission Consultative Paritaire Départementale en Novembre 2010, où nous présentions une liste FO pour la première fois, nous avons obtenu 546 voix sur 2 038 exprimés (soit 26,7 %).

Après une introduction de Joël YQUEL sur le rôle du syndicat dans la défense des intérêts des salariés et la position de notre organisation sur la crise qui frappe l'économie mondiale, européenne et française, à savoir cette crise financière n'est pas de notre responsabilité et il n'est pas question que les travailleurs en paient la facture !

C'est Véronique DELAITRE, coordinatrice du SYNAM-SPE FO (Syndicat National des Assistantes Maternelles) qui a animé la discussion notamment sur le contrat de travail :

fixation des tarifs

droit des salariées dans le cadre de leur activité (ex : calcul des congés payés)

La discussion a été très intéressante et a mis en évidence les problèmes relationnels fréquents avec les services sociaux départementaux de la petite enfance (contrôle et ou extension d'agrément).

La réponse à ce genre de problème pourra être prise en charge par le syndicat départemental ou bien par une expression de l'U.D. quand le syndicat sera créé.

Devant l'intérêt des personnes pré-

sentes, nous avons convenu d'une nouvelle réunion le 2 Avril à l'U.D. (19 h 30) où seront abordés notamment :

- la déclaration de revenus
- relation avec Pôle Emploi (l'U.D. réalise pour cette réunion un petit livret « droits et devoirs »)
- constitution de la section départementale du SYNAM-SPE FO

En résumé, une réunion très intéressante et très utile qui a conduit plusieurs assistantes maternelles à se syndiquer le jour même.

Joël YQUEL



Enseignement

## Contre les suppressions de postes : grève le 31 janvier, rassemblement à près de 300 devant la préfecture le 8 février.

**A l'issue de la déclaration de Force Ouvrière au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 8 février, le vœu présenté par FO est adopté à l'unanimité**

### La déclaration de FO au CDEN (extraits)

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous sommes confrontés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés à une carte scolaire dont le seul et unique objectif est la suppression de 52 postes dans les écoles, et l'inévitable « adaptation » des structures des collèges et des lycées pour accueillir un flot important d'élèves supplémentaires à moyen quasi constant...

Pour les écoles il y aura donc 52 postes en moins dans notre département... Ce qui va

se traduire par 77,5 fermetures de classes et de postes...

Bien entendu ces 77,5 fermetures de classes et suppressions de postes vont frapper indistinctement les écoles, y compris les écoles des quartiers en difficultés qui accueillent des élèves cumulant souvent détresse sociale et culturelle, et décalage linguistique.

Ces mesures vont frapper également les élèves handicapés scolarisés dans des CLIS qu'on aura bien plus de mal à intégrer, à « inclure » dans les classes ordinaires lorsque celles-ci vont compter 26, 27 ou 28 élèves.

Au final, toutes ces mesures s'inscrivent

dans la spirale des mesures d'austérité déjà appliquées ou décidées au nom d'un prétendu « effort national », c'est-à-dire au nom du remboursement d'une dette dont ni les élèves, ni les familles, ni les enseignants, ni l'école ne sont en rien responsables...

Bref, il n'y aurait plus d'autre perspective pour préparer l'avenir de la jeunesse que la poursuite sans fin des suppressions de postes et la mise en œuvre de réformes dans le cadre de la RGPP.

Il n'y aurait plus d'autre choix que de discuter des « leviers » à utiliser entre l'augmentation des effectifs dans les classes, la fin de la scolarisation des moins de trois ans, la suppression de postes de RASED [Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté- ndlr] ou de remplaçants... ce n'est



D. Brémaud, secrétaire de la FNEC-FP-FO 49 et représentant FO au CDEN

pas acceptable...

Aucune suppression n'est justifiée, toutes doivent être annulées, telle est notre revendication !

Toutes les revendications de rétablissement des postes dans les écoles, de rétablissement des postes de RASED et de remplaçants exprimées par nos collègues, sont légitimes.

C'est pourquoi nous avons fait grève et manifesté le 31 janvier, et c'est aussi pourquoi,

à l'appel de tous les syndicats du Maine et Loire, nos collègues ont manifesté à nouveau hier, ici même, devant la préfecture qui représente le gouvernement dans notre département.

C'est aussi pourquoi, Monsieur le Préfet, au nom de Force Ouvrière je vous demande de bien vouloir soumettre le vœu suivant aux membres du CDEN. (voir encadré)

#### Le vœu, présenté par FO et adopté à l'unanimité du CDEN

« Les membres du CDEN du Maine et Loire, réunis le 9 février 2012, rejettent la carte scolaire proposée par Madame la Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale dans le cadre des suppressions d'emplois imposé par le ministère, qui conduirait, si elle était mise en œuvre à la prochaine rentrée, à une profonde détérioration des conditions de scolarisation des élèves du département, en particulier pour ce qui concerne la prise en charge des élèves en difficultés. Ils s'adressent au gouvernement pour que ni les élèves, ni l'école ne soient sacrifiés au remboursement de la dette et aux économies budgétaires. »

## Communiqué de l'UIAFP-FO du Maine et Loire

### Non au jour de carence dans la Fonction Publique !

L'UIAFP FO de Maine et Loire appelle tous les fonctionnaires de Maine et Loire à se saisir des pétitions lancées par les différentes fédérations FORCE OUVRIERE qu'elle regroupe, et qui exigent l'abandon du jour de carence imposé aux fonctionnaires et agents publics.

Instaurée par l'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011, cette mesure inique vise à faire payer aux fonctionnaires les effets de la crise.

Après la RGPP et les suppressions de pos-

tes, les deux contre-réformes des retraites, c'est maintenant la réduction des salaires qui s'imposerait en cas d'arrêt maladie.

Rappelons que le salaire des fonctionnaires n'est pas versé par la Sécurité Sociale en cas de maladie, mais par l'employeur (que ce soit l'Etat, les collectivités territoriales ou les établissements de la Fonction Publique Hospitalière), et que l'objectif de ce jour de carence est de remettre en cause le statut de la Fonction Publique et d'opposer les fonctionnaires aux autres salariés, alors que

près des 2/3 des salariés du privé sont couverts dès le premier jour d'arrêt, par des accords de branches ou d'entreprises.

**C'est pourquoi FO EXIGE LE RETRAIT DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI DE FINANCES 2012 et appelle l'ensemble des fonctionnaires de Maine et Loire à contresigner les pétitions FO.**

Angers, le 08/02/2012

NB : les pétitions en circulation dans les différents versants de la fonction publique sont disponibles à l'UD.

## Santé

### Intervention de FO à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), créée par la loi dite « Hôpital, Patient, Santé, Territoire », est une instance de l'Agence Régionale de Santé.

Elle regroupe une centaine de membres, : représentants des élus, des professionnels de santé, des organismes de protection sociale, des usagers... et « partenaires sociaux ». FO y dispose, à ce titre, d'un siège.

Nous publions ci-après l'intervention du représentant FORCE OUVRIERE à l'occasion du vote du Projet Régional de Santé lors de la réunion plénière de la CRSA Pays de la Loire du 14 février 2012

Madame la Directrice de l'ARS, mesdames et Messieurs les membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, nous avons aujourd'hui à émettre un avis sur le Projet Régional de Santé des Pays de la Loire.

... Il nous semble important à FORCE OUVRIERE de réaffirmer notre opposition à la Loi HPST qui est le fondement même de la procédure et de l'avis qui nous sont soumis

aujourd'hui.

...Ce qui prime [dans cette loi] ce n'est plus la prise en charge des besoins de la population, mais la limitation des dépenses... dont le taux d'évolution initialement trop bas est encore abaissé...

Contrat de retour à l'équilibre dans les hôpitaux (400 postes supprimés au CHU de Nantes... dégradation des conditions de travail et de la prise en charge) ; privatisation,... menace sur la gestion des urgences... [et] que dire de la saturation des services de psychiatrie qui sont confrontés au manque de lits et places et de personnel ?

Que dire des établissements médico-sociaux, notamment des EHPAD qui cumulent le manque de moyens budgétaires... ?

Dans des établissements dépendant de la Fonction Publique Hospitalière des Directeurs nous ont même clairement avoué qu'ils n'appliquaient pas ou pas tout le statut parce que celui-ci serait « trop coûteux » ! ...

Au total, alors que la situation n'a jamais été aussi tendue et dégradée, le Projet Régional de Santé qu'on nous propose nous parle de

« transformation », de « regroupements », jamais de moyens supplémentaires...

Partout il n'est question que de moyens constants, de redéploiements...

De nombreuses interrogations demeurent sur les seuils évoqués... S'agit-il d'objectifs ? D'indications ? Ou alors de chiffres coupe-rets ?

Enfin quand on lit dans le document concernant les CPOM 2012-2016 que « les outils mobilisés pour réguler les dépenses ne sont pas suffisants » on comprend qu'au-delà du discours la démarche du Projet Régional de Santé est sous-tendue par une vision strictement économique.

En conséquence et fidèle aux déclarations de notre Confédération qui a déclaré « le Comité Confédéral National dénonce les projets régionaux de santé et les schémas régionaux d'organisation des soins qui restructurent l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale et remettent en cause l'accès aux soins et aux différentes prises en charge, conduisant parallèlement à des suppressions d'emplois... », je voterai contre le Projet Régional de Santé.

# Nouvelles implantations

**Saluons la création d'une section syndicale à EUROPAC (papiers -Cartons).** Le camarade Frank Landeau en est le nouveau Représentant de Section Syndicale.

Bienvenue à nos camarades.

Les agents Territoriaux ont constitué un « syndicat des petites communes », pour regrouper tous les camarades éparpillés dans les nombreuses petites communes du département. Joseph Amicel en assure le secrétariat.

## Résultats d'élections professionnelles

### THERMAL-CERAMICS (Métaux) Thouarcé

Comité d'entreprise	Premier collège Tit.		Premier collège Supp.		Second collège Tit.		Second collège Supp.	
	Suf.	Elu(s)	Suf.	Elu(s)	Suf.	Elu(s)	Suf.	Elu(s)
<b>FO</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1</b>

Délégués du Personnel	Premier collège Tit.		Premier collège Supp.		Second collège Tit.		Second collège Supp.	
	Suf.	Elu(s)	Suf.	Elu(s)	Suf.	Elu(s)	Suf.	Elu(s)
<b>FO</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

Dans cette entreprise, la pression patronale est constante pour nier l'existence syndicale indépendante. Ainsi le patron a fait, la veille des élections, le tour des services pour inciter les salariés à s'abstenir pour permettre la tenue d'un second tour.

Malgré cela, le quorum a été atteint au premier tour dans le premier collège, et pour la première fois, FO fait « carton plein ». Ce résultat témoigne de la confiance des salariés dans la section FO et ses militants.

### CAF DE MAINE ET LOIRE

#### Elections au Conseil d'Administration (comparées aux élections au CE de novembre 2011)

Ens. colleges	Conseil d'Administration			CE Titulaires			Différence
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	
Inscrits	424			430			-6
Votants	302	71,2%		361	84,0%		-59
B & N	6			12			
Exprimés	296			349			-53
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	
<b>FO</b>	<b>120</b>	<b>40,5%</b>	<b>1</b>	<b>114</b>	<b>32,7%</b>	<b>1</b>	<b>+6</b>
CFDT	176	59,5%	2	235	67,3%	5	-59

À la CAF de Maine et Loire, résultat de la fusion des Caf d'Angers et de Cholet, il s'agissait d'élire les représentants du personnel au Conseil d'Administration de la nouvelle Caf après que les élections professionnelles (DP et CE) se soient tenues en novembre.

Force Ouvrière obtient un siège (collège employés). Notons que la forte abstention (au regard des élections au CE) dessert exclusivement la Cfdt, qui perd 59 suffrages, alors que FO progresse de 6 voix.

Pour la première fois, sur le site d'Angers et dans le collège des employés, FO passe devant la CFDT (90 voix contre 82). Bravo à nos camarades !

### TRANSCOSATAL ATLANTIQUE (Transports)

DUP	Premier collège - Tit.			Premier collège - Supp.		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
Exprimés	55			54		
<b>FO</b>	<b>18</b>	<b>32,7%</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>42,6%</b>	<b>1</b>
CGT	22	40,0%	2	17	31,5%	2
FNCR	15	27,3%	1	14	25,9%	1

### Université d'Angers-Elections au CA

	College Personnels administratifs-techniques-ouvriers			College E Ingénieurs et techniciens		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
Votants	591	70% des inscrits				
Exprimés	571			246		
<b>FO</b>	<b>185</b>	<b>32,4%</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>17,5%</b>	<b>-</b>
CGT	210	36,8%	1	72	29,3%	1
Diverses	176	30,8%	1	87	35,4%	1
Diverses				44	17,9%	1



# Informations juridiques

## Communiqué du secteur retraite de la Confédération

Accélération de la réforme des retraites : les textes officiels sont parus

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 accélère d'un an l'application de la réforme des retraites. Le décret N° 2011-2034 du 29 décembre 2011 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de retraite, publié au Journal officiel du vendredi 30 décembre 2011, porte de quatre à cinq mois les paliers de montée en charge de la réforme des retraites du 9 novembre 2010.

Concrètement, « l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite passera à 62 ans pour les assurés du régime général et des régimes alignés ainsi que pour les fonctionnaires sédentaires de la génération 1955 », au lieu de 1956. Cette modification se répercute sur l'âge de départ à taux plein, qui passe à 67 ans pour la génération 1955. L'article D. 161-

2-1-9 qui précise, pour chaque génération concernée, l'âge auquel les assurés pourront liquider leur droit à pension de retraite, est ainsi modifié :

Assurés nés	Age d'ouverture du droit à pension
Avant le 1er juillet 1951	60 ans
Entre le 1er juillet 1951 et le 31 décembre 1951 inclus	60 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 9 mois
En 1953	61 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois
A compter du 1er janvier 1955	62 ans

Le décret tire également les conséquences de la nouvelle montée en charge sur le rachat de trimestres au titre de certaines périodes d'études en adaptant la formule de cal-

cul pour les générations 1954 et 1955, dont le coût du rachat sera diminué.

◆ Décret n° 2011-2034 du 29 décembre 2011 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de retraite, JO du 30/12/11. Modification au 1er janvier 2012 de l'âge d'ouverture des droits à retraite et de l'âge d'attribution d'une pension à taux plein pour les générations 1952 à 1955 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025055301>

◆ Plus d'infos sur la réforme des retraites : <https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Reforme-Retraites?packedargs=null>

## Droit syndical

Règles relatives à la composition de la délégation syndicale (NAO notamment)

Dès lors que l'organisation syndicale est représentative (loi du 20 août 2008), elle doit être obligatoirement conviée par tout employeur de droit privé, pour toute négociation dans l'entreprise ou l'établissement et notamment la négociation annuelle obligatoire ou celle sur le protocole pré-électoral.

### La délégation syndicale

Le Délégué Syndical ou les Délégués Syndicaux représentent le syndicat dans l'entreprise (Art. L.2143).

L'article L.2232-17 du Code du Travail et la jurisprudence fixent ainsi la composition des délégations syndicales :

- Le (ou les) délégué(s) syndical(aux) (deux au maximum si plusieurs DS ont été désignés par l'organisation syndicale représentative - cass.soc. 5 janv. 2011)
- Accompagné d'un ou deux salariés de l'entreprise selon qu'il y a un ou deux DS par organisation syndicale.
- Exception : Un DS peut se faire assister de deux salariés s'il n'y a qu'une seule organisation syndicale représentative dans l'entreprise

La présence dans la délégation de membres du syndicat non salariés de l'entreprise (par exemple un représentant de la fédération ou de l'UD) n'est pas prévue par la réglementation. Cependant, une telle présence est possible sur la base d'un accord d'entreprise ou d'un usage plus favorable.

### Indemnisation du temps passé à la négociation

Pour tous les membres qui constituent la délégation syndicale, le temps passé à la négociation est payé comme du temps de travail,

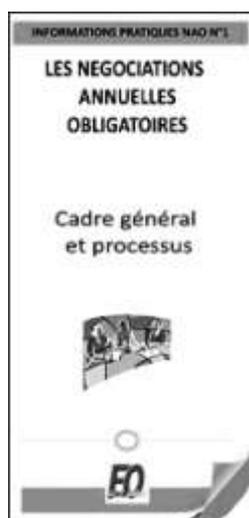
que celle-ci ait lieu pendant les heures de travail ou en dehors de ces heures (c. trav. art. L. 132-20, al. 3).

### La délégation patronale

La loi ne précise pas la composition de cette délégation, mais il semble que l'employeur puisse être assisté de collaborateurs. Le nombre de ceux-ci ne devra pas être supérieur à celui de la délégation syndicale.

Quant à la présence de personnes étrangères à l'entreprise (expert comptable, représentant patronal d'organisation professionnelle), elle n'est envisageable que dans la mesure où la délégation syndicale peut comprendre des membres du syndicat non salariés de l'entreprise.

Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'UD :

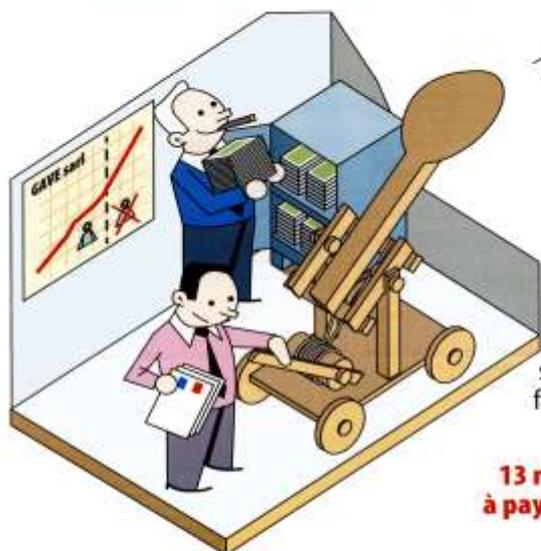


# 14 juin 2012

CONGRES de l'UNION DEPARTEMENTALE  
CGT.FORCE OUVRIERE  
Maine-et-Loire

## XXX<sup>e</sup> congrès de l'UD du Maine et Loire Retenez cette date !

### TVA sociale : une erreur économique...



Suppression  
des cotisations  
sociales (branche  
famille de la Sécu)

=  
**13 milliards en moins  
à payer pour les patrons**

### ... et un danger social



+1,6 point de TVA au 1<sup>er</sup> octobre

=

**11 milliards d'euros  
supplémentaires  
à la charge  
des consommateurs**



# FO

la force syndicale

Le projet gouvernemental reprend une vieille revendication patronale.

Il prévoit de supprimer les cotisations sociales de la branche famille de la Sécu payées par les employeurs (soit un cadeau de 13 milliards d'euros) et d'augmenter la TVA de 1,6% au 1<sup>er</sup> octobre (11 milliards d'euros de surcoût pour les ménages).

Sans effet notable sur l'emploi, cette mesure, si elle est adoptée par le Parlement, se traduirait par une augmentation des prix et par une baisse du pouvoir d'achat des salariés.

2 points de CSG en plus  
sur les revenus du patrimoine

=  
**2 milliards d'euros**

